

Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui ont commencé leur formation à compter du 1^{er} juillet 2013.

DÉFINITION

L'anatomo-pathologie est la branche de la médecine de laboratoire qui s'intéresse à l'étude des aspects morphologiques des maladies. Cette branche inclut les sous-domaines de la cytopathologie, de la pathologie gynécologique, de la dermatopathologie, de la pathologie gastro-intestinale, de la pathologie cardiovasculaire, de la pathologie respiratoire, de la pathologie musculo-squelettique, de la pathologie rénale, de la pathologie génito-urinaire, de la pathologie endocrinienne, de la pathologie ophtalmique, de la pathologie de la tête et du cou, de la neuropathologie, de la pathologie pédiatrique et de la pathologie médico-légale, ainsi que certaines méthodes de laboratoire comme l'immunohistochimie, l'immunofluorescence, l'hybridation in situ, la cytométrie de flux, la pathologie moléculaire et la microscopie électronique.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le résident doit être compétent en anatomo-pathologie et pouvoir assumer le rôle de consultant dans la spécialité. Il doit acquérir une connaissance pratique de la base théorique de la spécialité, notamment de ses fondements dans les sciences médicales fondamentales et la recherche.

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces et axés sur le patient. Dans tous les aspects de la pratique de la spécialité, le diplômé doit pouvoir aborder de façon professionnelle les questions d'appartenance sexuelle, d'orientation sexuelle, d'âge, de culture, d'origine ethnique et d'éthique.

COMPÉTENCES EN ANATOMO-PATHOLOGIE

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

© Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2013. Tous droits réservés.
Ce document peut être reproduit pour des fins éducatives seulement, et ce, à condition que la phrase suivante soit incluse dans tous les documents relatifs : © Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2013. Cité et reproduit avec permission. Veuillez faire parvenir un exemplaire du produit final à l'attention du directeur associé du Bureau de l'éducation. Une autorisation écrite du Collège royal est exigée pour tout autre usage. Pour obtenir plus de renseignements sur la propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec nous à documents@collegeroyal.ca. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de ce document, veuillez communiquer avec nous à credentials@collegeroyal.ca.

Expert médical

Définition :

Comme *experts médicaux*, les anatomo-pathologistes jouent tous les rôles CanMEDS et mettent en œuvre leur savoir médical, leurs compétences cliniques spécialisées et leurs attitudes professionnelles pour dispenser des soins axés sur les patients. Le rôle d'*expert médical* est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Travailler efficacement comme conseillers en jouant tous les rôles du cadre CanMEDS pour dispenser des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients

- 1.1. Donner une consultation en pathologie, incluant la rédaction d'un rapport complet et la formulation de recommandations en réponse à une demande d'un autre professionnel de la santé ou d'une autorité médico-légale (p. ex., un coroner).
- 1.2. Utiliser toutes les compétences CanMEDS pertinentes à l'anatomo-pathologie
- 1.3. Identifier les problèmes éthiques pertinents qui surgissent dans le cadre de la prestation des soins aux patients et de la prise de décisions médicales et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Démontrer la capacité de prioriser les obligations professionnelles lorsque confrontés à de nombreux cas et problèmes
- 1.5. Faire preuve de compassion et prodiguer des soins axés sur le patient
- 1.6. Démontrer leur expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, notamment en témoignant comme experts devant les tribunaux ou en conseillant les gouvernements au besoin

2. Acquérir et maintenir des connaissances cliniques, des compétences spécialisées et des attitudes convenant à l'anatomo-pathologie

- 2.1. Appliquer leurs connaissances des sciences cliniques, et biomédicales fondamentales pertinentes à l'anatomo-pathologie, notamment dans les domaines suivants :
 - 2.1.1. L'anatomie normale, la physiologie et la biochimie
 - 2.1.2. Les principes généraux d'embryologie et les variations courantes du développement normal
 - 2.1.3. Les principes fondamentaux de la biologie cellulaire, de l'immunologie et de la pathogenèse, et les changements qui se produisent au cours de processus pathologiques
 - 2.1.4. L'aspect macroscopique, histologique et ultrastructural normal des tissus
 - 2.1.5. L'aspect des cellules normales dans les préparations cytologiques
 - 2.1.6. Les principes de la fixation, de la décalcification, de l'imprégnation, de l'inclusion en paraffine et de la coloration histochimique de routine des tissus

- 2.1.7. Les aspects microscopiques des tissus pathologiques
- 2.1.8. L'aspect cytologique des cellules dans les préparations gynécologiques et non gynécologiques pathologiques
- 2.1.9. Les principes et les indications des techniques spéciales et de diagnostic complémentaire suivantes :
 - 2.1.9.1. Immunofluorescence
 - 2.1.9.2. Immunohistochimie et hybridation in situ (HIS), y compris l'hybridation in situ en fluorescence (*FISH*)
 - 2.1.9.3. Cytogénétique
 - 2.1.9.4. Pathologie moléculaire
 - 2.1.9.5. Cytométrie de flux
 - 2.1.9.6. Colorations histochimiques spéciales
 - 2.1.9.7. Microscopie électronique à transmission
 - 2.1.9.8. Microscopie numérique
- 2.2. Décrire le cadre des compétences CanMEDS qui sont pertinentes à l'anatomo-pathologie
- 2.3. Tout au long de leur vie, mettre en œuvre les compétences d'apprentissage qui relèvent du rôle d'érudit, pour adopter un programme personnel de mise à jour et d'approfondissement des compétences professionnelles
- 2.4. Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients dans l'anatomo-pathologie par l'intégration des données les plus probantes disponibles et l'instauration de pratiques exemplaires

3. Procéder à une évaluation complète et appropriée d'un cas

- 3.1. Obtenir des renseignements cliniques pertinents
- 3.2. Identifier et examiner les questions cliniques à approfondir durant les phases pré-analytique, analytique et la post-analytique d'un cas
- 3.3. Évaluer la qualité des échantillons en chirurgie et en cytopathologie
- 3.4. Faire un examen pathologique ciblé et pertinent
- 3.5. Formuler un diagnostic différentiel fondé sur l'examen pathologique
- 3.6. Sélectionner les techniques spéciales et complémentaires d'une manière judicieuse et conforme à l'éthique, en assurant une utilisation efficace des ressources
- 3.7. Poser un diagnostic final qui tient compte des corrélations cliniques
- 3.8. Produire un rapport clair et concis qui optimise la prise en charge du patient
- 3.9. Communiquer les résultats en temps opportun en y joignant la documentation appropriée

4. Faire preuve d'une utilisation efficace et appropriée de leurs compétences techniques et diagnostiques

- 4.1. Démontrer la capacité d'exécuter des procédures diagnostiques pertinentes à l'anatomo-pathologie, de façon efficace, pertinente et en temps opportun
 - 4.1.1. Fait un examen post mortem complet de l'adulte et de l'enfant et produit sous forme de compte-rendu écrit, une description appropriée et complète aux niveaux microscopique et macroscopique
 - 4.1.2. Pratiquer une autopsie médico-légale complète y compris, sans s'y limiter, l'examen toxicologique et l'envoi des spécimens au laboratoire médico-légal
 - 4.1.3. Interpréter les résultats des examens post-mortem dans le contexte de l'anamnèse clinique
 - 4.1.4. Préparer et diagnostiquer les coupes congelées, y compris la préparation des empreintes cytologiques
 - 4.1.5. Utiliser des techniques appropriées pour la dissection, la description et l'échantillonnage des spécimens chirurgicaux destinés aux analyses de routine et techniques spéciales
 - 4.1.6. Prendre des photographies macroscopiques et microscopiques de haute qualité des tissus
 - 4.1.7. Appliquer les règles de sécurité dans le laboratoire, les salles pour examen extemporané et les salles d'autopsie afin de réduire au minimum les risques professionnels
- 4.2. S'assurer que le consentement éclairé requis a été obtenu pour les autopsies, les tests génétiques, les recherches ou autres tests tel que requis
 - 4.2.1. Décrire les règles en vigueur dans la province et l'établissement concernant l'obtention d'un consentement pour les autopsies
- 4.3. Veiller à ce qu'un suivi adéquat soit assuré lorsque le pathologiste exécute une procédure diagnostique
- 4.4. Utiliser les procédures de diagnostic et de prévention de façon appropriée
 - 4.4.1. Utiliser les techniques complémentaires appropriées y compris, sans s'y limiter, la cytogénétique moléculaire pour le dépistage et counseling familial génétique
 - 4.4.2. Reconnaître les syndromes de cancers familiaux en utilisant les tests auxiliaires appropriés pour guider le counseling familial
 - 4.4.3. Avoir recours à d'autres domaines de la médecine de laboratoire y compris, sans s'y limiter, la microbiologie pour les procédures diagnostiques et de prévention
- 4.5. Utiliser efficacement la microscopie numérique et interpréter les images numériques macroscopiques et microscopiques, y compris les diapositives numérisées et analysées par balayage

4.5.1. Montrer des connaissances des principes de télépathologie

5. Demander au besoin une consultation, en reconnaissant les limites de leurs compétences

- 5.1. Démontrer qu'ils connaissent les limites de leur expertise
- 5.2. Démontrer qu'ils peuvent au besoin consulter un autre pathologiste de façon appropriée et en temps opportun pour optimiser les soins dispensés aux patients
- 5.3. Reconnaître les situations où la consultation d'autres professionnels de la santé est nécessaire
- 5.4. Recommander les services de suivi appropriés pour un patient et les membres de sa famille

Communicateur

Définition :

Comme *communicateurs*, les anatomo-pathologistes ont pour rôle principal de transmettre efficacement les renseignements diagnostiques aux cliniciens, sous formes écrite et verbale.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Transmettre des renseignements verbaux et écrits efficaces au sujet d'un cas

- 1.1. Rédiger des rapports clairs, concis et complets dans le cadre de consultations en pathologie chirurgicale, autopsique et en cytopathologie
 - 1.1.1. Utiliser au besoin des rapports synoptiques et d'autres modèles de rapport normalisés
 - 1.1.2. Intégrer l'information obtenue des techniques complémentaires et d'autres sources au rapport de pathologie
 - 1.1.3. Communiquer les incertitudes au sujet du diagnostic et recommander la conduite d'autres études, s'il y a lieu
 - 1.1.4. Communiquer les résultats critiques ou inattendus en temps opportun
- 1.2. Interagir efficacement avec les chirurgiens durant les consultations peropératoires
 - 1.2.1. Communiquer les incertitudes au sujet du diagnostic et discuter au besoin du report du diagnostic
- 1.3. Présenter les cas de pathologie et en discuter d'une manière efficace durant les réunions d'enseignement clinique
- 1.4. Tenir des documents clairs, précis et adéquats (sous forme écrite ou électronique)
- 1.5. Présenter efficacement au public ou aux médias l'information relative à une question médicale

- 2. Établir de bonnes relations professionnelles et conformes à l'éthique ainsi que des liens de confiance avec leurs collègues cliniciens**
 - 2.1. Reconnaître qu'être un bon communicateur est une compétence clinique essentielle pour les pathologistes et qu'une communication efficace peut favoriser la satisfaction du patient et du médecin et l'amélioration des résultats cliniques
 - 2.2. Établir avec les collègues cliniciens, des relations professionnelles caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect et l'honnêteté
 - 2.3. Respecter le caractère confidentiel des renseignements concernant le patient et de sa vie privée
 - 2.4. Avoir une écoute efficace, être à l'affût des indices non verbaux et en tenir compte

- 3. Recueillir et faire la synthèse des renseignements cliniques et pathologiques pertinents, en tenant compte de point de vue des patients et des membres de leur famille, des collègues et d'autres professionnels**
 - 3.1. Réunir de l'information sur une maladie, et aussi sur les croyances d'un patient, ses préoccupations, ses attentes
 - 3.2. Chercher et résumer des renseignements pertinents provenant d'autres sources, s'il y a lieu

- 4. Communiquer avec précision l'information et les explications pertinentes aux confrères et à d'autres professionnels, ainsi qu'aux patients et aux membres de leur famille, s'il y a lieu**
 - 4.1. Présenter des renseignements au patient et aux membres de sa famille, aux confrères et à d'autres professionnels de façon compatissante et compréhensible pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision

- 5. Faire en sorte que les patients, les membres de leur famille et les autres professionnels aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans**
 - 5.1. Respecter la diversité et la différence, ce qui inclut les effets de la problématique hommes-femmes, de la religion et des croyances culturelles sur la prise de décision
 - 5.1.1. Établir une communication adéquate avec le patient ou les membres de sa famille au sujet de l'exécution des procédures chirurgicales et autopsiques dans le contexte d'une société multiculturelle
 - 5.2. Encourager la discussion, les questions et les échanges pertinents au cas
 - 5.3. S'attaquer efficacement aux problèmes de communication délicats, par exemple pour l'obtention d'un consentement éclairé, à l'annonce d'une mauvaise nouvelle et en présence de colère, de confusion et d'incompréhension

- 5.3.1. Communiquer et documenter adéquatement les questions découlant d'incidents défavorables

Collaborateur

Définition :

Comme *collaborateurs*, les anatomo-pathologistes travaillent efficacement dans une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé

- 1.1. Décrire les rôles et les responsabilités des pathologistes à d'autres professionnels
- 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé y compris, sans s'y limiter, les administrateurs et le personnel de soutien
- 1.3. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients individuels ou à des groupes de patients
 - 1.4.1. Collaborer avec des confrères cliniciens à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de gestion, s'il y a lieu
- 1.5. Collaborer avec d'autres intervenants pour évaluer, planifier, prodiguer des soins et revoir d'autres tâches, par exemple concernant des problèmes de recherche, la formation, l'examen de programmes ou des responsabilités administratives
- 1.6. Participer efficacement à des réunions d'équipes pluridisciplinaires
- 1.7. Expliquer le rôle des révisions intra- et extra-départementales du matériel diagnostique
- 1.8. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professions pour prodiguer des soins de qualité
 - 1.8.1. Donner des conseils à des confrères cliniciens au sujet du prélèvement et de la manipulation des spécimens histologiques et cytologiques
 - 1.8.2. Discuter des indications justifiant le recours à des consultations peropératoires urgentes
- 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée

2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin d'éviter des conflits interprofessionnels, de les négocier et de les résoudre

- 2.1. Respecter leurs collègues et les membres d'une équipe interprofessionnelle
- 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
- 2.3. Employer la négociation collaborative pour résoudre des conflits
- 2.4. Respecter les différences, et s'attaquer aux malentendus et aux limites chez d'autres professionnels
- 2.5. Reconnaître leurs propres différences, incompréhensions et limites qui peuvent contribuer à la tension entre professionnels
- 2.6. Réfléchir sur le fonctionnement de l'équipe interprofessionnelle

Gestionnaire

Définition :

Comme *gestionnaires*, les anatomo-pathologistes participent à part entière à la vie d'organisations de soins de santé où ils organisent des pratiques durables, prennent des décisions sur l'allocation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé. Les anatomo-pathologistes sont un élément essentiel de la gestion de la qualité dans les laboratoires et, partant, de la qualité des soins de santé.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organismes et systèmes de soins de santé

- 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres membres de leur organisation
- 1.2. Décrire la structure et le fonctionnement du système de santé en ce qui a trait à anatomo-pathologie, y compris les rôles des pathologistes et des autres médecins
- 1.3. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations
- 1.4. Expliquer les principes du contrôle, de l'assurance et de l'amélioration de la qualité et participer à leur mise en application
 - 1.4.1. Définir et examiner les questions à approfondir durant les phases de pré-analyse, d'analyse et de post-analyse des spécimens
 - 1.4.2. Démontrer des compétences dans les procédures de sécurité des laboratoires

2. Gérer efficacement leur pratique et leur carrière

- 2.1. Établir les priorités et gérer leur temps pour établir un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
 - 2.1.1. Décrire les principes de l'évaluation de la charge de travail dans le laboratoire

- 2.2. Faire preuve de compréhension des principes de gestion de laboratoire, y compris, mais pas seulement, la collaboration avec les directeurs techniques ainsi que les services administratifs des hôpitaux et des laboratoires
 - 2.3. Mettre en œuvre des processus visant à assurer l'amélioration de leur pratique personnelle
 - 2.4. Utiliser la technologie de l'information de manière appropriée
- 3. Répartir judicieusement des ressources du secteur des soins de santé, qui sont limitées**
- 3.1. Reconnaître l'importance de la juste répartition des ressources de la santé en établissant un équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, d'une part, et le soin optimal des patients, d'autre part
 - 3.2. Appliquer des données probantes et des processus de gestion pour dispenser des soins dont le coût est approprié
- 4. Jouer des rôles d'administrateur et de chef de file, le cas échéant**
- 4.1. Présider des comités et des réunions, ou y participer efficacement
 - 4.2. Diriger ou mettre en œuvre des changements apportés aux soins de santé, le cas échéant
 - 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé (p. ex., horaires de travail)

Promoteur de la santé

Définition :

Comme *promoteurs de la santé*, les anatomo-pathologistes utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être de patients individuels, de collectivités et de populations.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

- 1. Répondre aux besoins et aux problèmes de santé de patients individuels dans le cadre des soins aux patients**
 - 1.1. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins
- 2. Répondre aux besoins sanitaires des collectivités qu'ils desservent**
 - 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils servent
 - 2.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'ils servent et y réagir de façon appropriée

3. Définir les déterminants de la santé des populations qu'ils desservent

- 3.1. Définir les déterminants de la santé des populations, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
 - 3.1.1. Évaluer régulièrement les pratiques du laboratoire et les méthodes de sélection des tests pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la population visée
- 3.2. Identifier les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et y répondre de façon appropriée

4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de populations

- 4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement d'un déterminant de la santé des populations qu'ils desservent
- 4.2. Décrire l'importance du dépistage pour la détection et le traitement précoces de certains cancers y compris, sans s'y limiter, le cancer gynécologique
- 4.3. Décrire le rôle des techniques moléculaires utilisées pour le dépistage des syndromes de cancers familiaux
- 4.4. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des populations servies
- 4.5. Décrire et comprendre le rôle du dépistage génétique dans la planification familiale et les cancers héréditaires
- 4.6. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure
 - 4.6.1. Réitérer auprès de la population et de la profession la contribution essentielle de la médecine de laboratoire à la santé
- 4.7. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la représentation dans le domaine de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.8. Comprendre la possibilité inhérente de conflits entre leur rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien
- 4.9. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients
- 4.10. Démontrer la capacité de reconnaître les cas de violence à l'égard d'enfants et de personnes âgées dans la pratique de la pathologie

Érudit

Définition :

Comme *érudits*, les anatomo-pathologistes démontrent pendant toute leur vie un engagement envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles par l'acquisition continue du savoir

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte
- 1.4. Procéder à des vérifications de la pratique personnelle
- 1.5. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
- 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique

- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
- 2.2. Évaluer de façon critique les données probantes obtenues afin de répondre à une question clinique
- 2.3. Intégrer des conclusions d'évaluation critique à la pratique

3. Faciliter l'apprentissage d'autres professionnels de la santé, des résidents, des étudiants, des patients ou des membres de leur famille, du public et d'autres, s'il y a lieu

- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
- 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
- 3.4. Utiliser des techniques efficaces de présentation de conférences ou d'exposés
- 3.5. Évaluer un contact d'enseignement et y réfléchir
- 3.6. Offrir une rétroaction efficace et constructive
- 3.7. Décrire les principes d'éthique qui ont trait à l'enseignement

4. Contribuer à la création, à la diffusion, à l'application et à l'utilisation de connaissances et de pratiques médicales nouvelles

- 4.1. Décrire les principes de la recherche et de la recherche savante

- 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.3. Décrire les principes de l'acquisition de tissus à des fins de recherche
- 4.4. Poser une question érudite et formuler un plan pour y répondre
- 4.5. Effectuer une recherche systématique de données probantes
- 4.6. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.7. Diffuser les résultats d'une étude
- 4.8. Réaliser un projet scientifique

Professionnel

Définition :

Comme *professionnels*, les anatomo-pathologistes se consacrent à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et aux critères rigoureux de comportements personnels.

Compétences clés et habilitantes : Les anatomo-pathologistes peuvent ...

1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique

- 1.1. Avoir des comportements professionnels appropriés dans sa pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Témoigner de leur engagement à dispenser des soins de la plus grande qualité et à maintenir leur compétence
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent dans la pratique et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité chez les patients tels que définis par les normes d'exercice de la profession et la loi
- 1.6. Maintenir des relations appropriées avec leurs confrères, les autres professionnels de la santé, le personnel du laboratoire, les étudiants et les patients

2. Manifester un engagement envers leur profession, leurs confrères cliniciens, leurs patients et la société en participant à l'autoréglementation de la profession

- 2.1. Démontrer une connaissance et une compréhension des codes de déontologie professionnels, juridiques et éthiques, y compris :
 - 2.1.1. La réglementation locale en matière de signalement de décès au médecin-conseil ou au coroner

OBJECTIFS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN ANATOMO-PATHOLOGIE (2013)

- 2.1.2. Mener des enquêtes médico-légales
 - 2.1.3. Les principes et la marche à suivre pour la présentation des données pathologiques devant un tribunal
 - 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et juridiques exigées par la pratique actuelle, y compris en ce qui a trait à la production de rapports et à la déclaration des valeurs critiques en temps opportun
 - 2.2.1. Montrer des connaissances sur les politiques relatives aux maladies à déclaration obligatoire, y compris, mais pas seulement, les maladies infectieuses
 - 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
 - 2.4. Faire preuve d'une connaissance des codes de déontologie de la profession et de l'établissement et réagir adéquatement aux manquements à ces codes
 - 2.5. Participer à l'examen de pairs
- 3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique**
- 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
 - 3.2. S'efforcer d'accentuer leur sensibilisation et leur perspicacité personnelles et professionnelles
 - 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de façon appropriée

Ce document doit être examiné par le Comité de spécialité en anatomo-pathologie d'ici le 31 décembre 2014.

Révisé - Comité de spécialité – janvier 2013 et mai 2013

Approuvé - Comité d'examen des normes de formation spécialisée - février 2013